

## FAQ sur la vidéo explicative concernant la formation d'assistant·e en pharmacie CFC

### Contenu

<b>Informations générales .....</b>	<b>3</b>
Quelle configuration minimale l'ordinateur portable de l'apprenti·e doit-il avoir ? .....	3
Qu'en est-il dorénavant de la nouvelle désignation de la profession en allemand ? .....	3
Les assistant·e-s en pharmacie doivent-ils/elles encore se former aux travaux pharmaco-techniques ? ...	3
La vaccination fait-elle partie de la nouvelle formation ? .....	3
Dans le plan de formation, un chiffre est noté après chaque objectif évaluateur (p. ex. c4). Quelle en est la signification ? .....	3
<b>Lieu de formation Entreprise .....</b>	<b>3</b>
Quand est-il recommandé de former les apprenti·e-s au contact client au comptoir ? .....	3
Existe-t-il une liste répertoriant toutes les prestations exigées dans la formation initiale ? .....	3
Un certain nombre d'heures doit-il être mis à la disposition de l'apprenti·e par semaine ? .....	3
Qui est autorisé à former les apprenti·e-s ? .....	4
<b>Konvink .....</b>	<b>4</b>
Est-il obligatoire de travailler avec Konvink ? .....	4
Qui couvre les coûts de licence pour Konvink ? .....	4
Pourquoi les licences ne peuvent-elles pas être envoyées aux formateurs/-trices avant le début du cursus ? .....	4
Existe-t-il une version de démonstration destinée aux formateurs/-trices ? .....	4
Chaque pharmacie doit-elle commander elle-même la licence ? .....	4
Jusqu'à quelle date est-il possible de commander la licence pour un début de cursus en 2022 ? .....	4
Si le/la gérant·e commande la licence pour Konvink, le/la formateur/-trice obtient-il/elle tout de même l'accès ? .....	4
Nous ne formons aucun·e nouvel·le apprenti·e en 2022 ; devons-nous tout de même acheter une nouvelle licence ? .....	4
L'inscription requiert-elle une adresse e-mail personnelle ou celle de la pharmacie ? .....	5
Un·e formateur/-trice peut-il/elle former plusieurs apprenti·e-s sur Konvink ? .....	5
Qui contacter si l'identification ne fonctionne pas correctement ? .....	5
Où les formateurs/-trices qui utilisent Konvink pour la première fois trouvent-ils/elles des informations ? .....	5
Où les apprenti·e-s qui utilisent Konvink pour la première fois trouvent-ils/elles des informations ? .....	5
Existe-t-il une version PDF ou Word de la documentation d'apprentissage pour se préparer ? .....	5
Les résultats scolaires sont-ils consultables sur Konvink ? .....	5
Les formateurs/-trices ont-ils/elles accès aux documents de l'école professionnelle ou des CIE ? .....	5
La plateforme Konvink permet-elle un accès à plusieurs personnes, ou uniquement aux formateurs/-trices et aux apprenti·e-s ? .....	5
Est-il possible d'enregistrer des documents internes à la pharmacie sur Konvink ? .....	6
Qu'en est-il des règles de confidentialité dès lors que les apprenti·e-s documentent des ordonnances ou des cas de la pharmacie sur Konvink ? .....	6
Le rapport de formation de Konvink peut-il être imprimé pour signature ? .....	6
En cas d'abandon d'un·e apprenti·e, la licence est-elle transférée vers l'apprenti·e suivant·e ? .....	6
Qu'advient-il de la licence si le/la formateur/-trice quitte la pharmacie ? .....	6
Les apprenti·e-s perdent-ils/elles l'accès à Konvink au terme de l'apprentissage ? .....	6

<b>Lieu de formation Cours interentreprises (CIE) .....</b>	<b>6</b>
Les tâches préparatoires et de suivi dans le cadre des CIE doivent-elles effectuées au sein de l'entreprise formatrice ? .....	6
Les CIE se dérouleront-ils durant les congés scolaires ? .....	6
Quand a lieu le premier cours ? .....	6
<b>Lieu de formation École professionnelle (EP) .....</b>	<b>7</b>
Existe-t-il une vue d'ensemble du calendrier des examens des différentes matières ? .....	7
Est-il possible de passer une maturité professionnelle en cours d'emploi ? .....	7
Que comporte la matière Enseignement de la culture générale (ECG) ? .....	7
Existe-t-il des nouveaux supports didactiques pour l'école professionnelle ? .....	7
Où les nouveaux supports didactiques sont-ils disponibles ? .....	7
Qui prend en charge les coûts associés aux supports didactiques ? .....	7
Les supports didactiques doivent-ils être commandés par les apprenti·e·s ou les reçoivent-ils/elles directement de l'école professionnelle ? .....	7
<b>Procédure de qualification (PQ) .....</b>	<b>7</b>
Combien de temps dure l'examen écrit sur les connaissances professionnelles ? .....	7
Un exercice pharmaco-technique est-il tout de même possible lors de l'examen pratique ? .....	7
Si une prestation n'est pas proposée par la pharmacie, comment se déroule son enseignement dans le cadre de la formation ou son évaluation lors de la PQ ? .....	7
L'entretien professionnel est-il évalué par les mêmes expert·e·s ? .....	8
Quelle est la part de l'entretien professionnel dans la note des TPP ? Existe-t-il des demi-notes et des notes entières ? .....	8

## Informations g n rales

### Quelle configuration minimale l'ordinateur portable de l'apprenti-e doit-il avoir ?

Aucun crit re sp cifique n'est exig , si ce n'est un navigateur   jour et une connexion   Internet. L'apprenti-e devra r diger de nombreux textes, il est donc recommand  d'utiliser un clavier externe. Toutefois, il est  galement possible de travailler sur une tablette  cran tactile.

### Qu'en est-il dor navant de la nouvelle d signation de la profession en allemand ?

N'h sitez pas   lire l'[Infolettre](#) consacr e   ce sujet (disponible en allemand uniquement).

### Les assistant-e-s en pharmacie doivent-ils/elles encore se former aux travaux pharmaco-techniques ?

Les pr parations simples, comme les m langes et les dilutions, continuent de faire partie du quotidien officinal. Un objectif  valuateur dans le [plan de formation](#) est d fini   ce sujet (comp. op. d4),   la fois en entreprise et en  cole professionnelle. Il s'agit cependant uniquement des exigences minimales. Naturellement, chaque entreprise formatrice est libre de dispenser une formation suppl mentaire   ses apprenti-e-s dans ce domaine.

### La vaccination fait-elle partie de la nouvelle formation ?

Non, la vaccination ne fait pas partie de la formation professionnelle initiale. Cet objectif  valuateur a  t  supprim  du plan de formation par la Conf d ration et les cantons.

### Dans le plan de formation, un chiffre est not  apr s chaque objectif  valuateur (p. ex. c4). Quelle en est la signification ?

Chaque objectif  valuateur est  valu  selon un niveau taxonomique. Ces niveaux traduisent la complexit  des objectifs  valuateurs. Les niveaux de complexit  sont pr sent s   la [page 5 du plan de formation](#)

## Lieu de formation Entreprise

### Quand est-il recommand  de former les apprenti-e-s au contact client au comptoir ?

Le premier mandant pratique « Accueillir la client le dans la pharmacie et identifier ses besoins » est conseill e d s le premier semestre de formation.

Il s'agit alors d'accueillir la client le et de formuler des conseils simples. Comme pour chaque nouvelle t che, les apprenti-e-s doivent  tre initi -e-s au travail et accompagn -e-s par leurs formateurs/-trices.

### Existe-t-il une liste r pertoriant toutes les prestations exig es dans la formation initiale ?

Il n'existe pas de liste sp cifique. Vous trouverez les informations souhait es dans la documentation relative   la formation initiale (p. ex. [Programme de formation pour les entreprises formatrices](#), [Programme de formation pour les CIE](#) ou [Plan d' tude pour les  coles professionnelles](#)).

### Un certain nombre d'heures doit-il  tre mis   la disposition de l'apprenti-e par semaine ?

Non, le temps donn  aux apprenti-e-s pour les t ches pratiques et les autres comp tences   d velopper en vertu du plan de formation sont du ressort de l'entreprise formatrice et peuvent varier d'un-e apprenti-e   l'autre. Par principe, on consid re que le travail de formateur/-trice correspond   un taux d'occupation de 20 %.

### **Qui est autoris     former les apprenti-e-s ?**

Voir l'article 10 de l'[ordonnance](#) du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'assistant-e en pharmacie CFC.

### **Konvink**

#### **Est-il obligatoire de travailler avec Konvink ?**

Oui, la plateforme en ligne contient la nouvelle documentation d'apprentissage exig e par l'art. 12 de l'[ordonnance sur la formation](#).

#### **Qui couvre les co ts de licence pour Konvink ?**

Les co ts de CHF 195.– TVA incl. sont   la charge de l'entreprise formatrice et ne peuvent pas  tre r percut s sur l'apprenti-e.

#### **Pourquoi les licences ne peuvent-elles pas  tre envoy es aux formateurs/-trices avant le d but du cursus ?**

Les licences sont coupl es et les acc s sont octroy s et envoy s simultan ment aux formateurs/-trices et aux apprenti-e-s. Il arrive souvent que les apprenti-e-s n'aient jamais ou pratiquement jamais entendu parler de Konvink avant le d but de la formation. Ne sachant pas qui est l'exp diteur Konvink, ils suppriment l'e-mail contenant les identifiants, si tant est qu'il n'ait pas atterri dans le dossier des spams ; la r activation de tous ces identifiants et le renvoi des acc s   chaque utilisateur/-trice est alors une lourde t che administrative. Nous nous appuyons ici sur l'exp rience de Konvink (bonnes pratiques).

#### **Existe-t-il une version de d monstration destin e aux formateurs/-trices ?**

Non, la coordination des licences est trop fastidieuse. Il faudrait pour cela programmer une interface s par e et cr er puis administrer les acc s. Pour pharmaSuisse, c'est financ rement impossible.

#### **Chaque pharmacie doit-elle commander elle-m me la licence ?**

Oui, chaque pharmacie doit commander une licence par apprenti-e-[sur le site Internet](#) de pharmaSuisse.

#### **Jusqu'  quelle date est-il possible de commander la licence pour un d but de cursus en 2022 ?**

En passant votre commande avant le 26 ao t 2022, vous avez la garantie de recevoir les donn es d'acc s le 31 ao t 2022. Celles-ci vous seront envoy es par Konvink, par e-mail. Nous vous prions donc de passer votre commande avant le 26 ao t 2022. Bien entendu, les commandes sont toujours possibles apr s cette date.

#### **Si le/la g rant-e commande la licence pour Konvink, le/la formateur/-trice obtient-il/elle tout de m me l'acc s ?**

Oui, toute commande de licence depuis la boutique en ligne requiert de compl ter un formulaire contenant   la fois les coordonn es de l'apprenti-e et celles du/de la formateur/-trice.

#### **Nous ne formons aucun-e nouvel-le apprenti-e en 2022 ; devons-nous tout de m me acheter une nouvelle licence ?**

Non, une licence est n cessaire uniquement quand un-e apprenti-e entame une formation au sein de la pharmacie.

### **L'inscription requiert-elle une adresse e-mail personnelle ou celle de la pharmacie ?**

Dans un souci de protection des donn es, il est vivement recommand  d'utiliser une adresse e-mail personnelle pour l'identification. Ceci vaut pour les apprenti-e-s comme pour les formateurs/-trices. Les adresses telles que info@pharmacie.ch sont    viter dans tous les cas.

### **Un-e formateur/-trice peut-il/elle former plusieurs apprenti-e-s sur Konvink ?**

Oui, c'est possible. Le/la m me formateur/-trice peut  tre indiqu e pour diff rent-e-s apprenti-e-s   la commande de la licence.

### **Qui contacter si l'identification ne fonctionne pas correctement ?**

L'assistance de Konvink ([support@konvink.ch](mailto:support@konvink.ch)) est disponible aux horaires de bureau pour toute question technique.

### **O  les formateurs/-trices qui utilisent Konvink pour la premi re fois trouvent-ils/elles des informations ?**

L'encadr  « Que trouvez-vous ici – pour les formateurs/trices » (Que trouverez-vous ici – Formateurs/-trices) propose une introduction   Konvink. Nous vous recommandons d'y consacrer env. deux heures de votre temps.

### **O  les apprenti-e-s qui utilisent Konvink pour la premi re fois trouvent-ils/elles des informations ?**

L'encadr  « Que trouvez-vous ici – pour personne en formation » (Que trouverez-vous ici – Pour les apprenti-e-s) leur propose une introduction   Konvink. Laissez env. deux heures aux apprenti-e-s pour s'en impr gner.

### **Existe-t-il une version PDF ou Word de la documentation d'apprentissage pour se pr parer ?**

Non, la documentation d'apprentissage n'est pas disponible aux formats PDF et Word. Vous trouverez de nombreux documents sur notre [site Internet](#).

### **Les r sultats scolaires sont-ils consultables sur Konvink ?**

Les enseignant-e-s n'ont aucun contenu sur Konvink et n'y ont pas acc s. En revanche, les apprenti-e-s ont acc s   l'encadr  « Mes attestations et mes certificats » sur Konvink. Ils et elles peuvent y ajouter et enregistrer des documents.

### **Les formateurs/-trices ont-ils/elles acc s aux documents de l' cole professionnelle ou des CIE ?**

Non, les supports didactiques de l' cole professionnelle ne sont pas disponibles sur Konvink. Les formateurs/-trices ont acc s aux documents des CIE.

### **La plateforme Konvink permet-elle un acc s   plusieurs personnes, ou uniquement aux formateurs/-trices et aux apprenti-e-s ?**

Seul-e-s les apprenti-e-s et les formateurs/-trices ont acc s aux diff rentes interfaces. Certains contenus de Konvink peuvent  tre partag s par e-mail par le/la formateur/-trice avec des personnes sans identifiant de connexion   Konvink. Ceci est p. ex. utile en cas d' valuation par un tiers.

**Est-il possible d'enregistrer des documents internes à la pharmacie sur Konvink ?**

Oui, l'apprenti-e peut enregistrer des fichiers (p. ex. consignes QMS, fiches de données de sécurité, captures d'écran, etc.) dans les encadrés ou travaux correspondants.

**Qu'en est-il des règles de confidentialité dès lors que les apprenti-e-s documentent des ordonnances ou des cas de la pharmacie sur Konvink ?**

La déclaration de confidentialité est acceptée à l'inscription et au moment de la commande dans la boutique en ligne. Il appartient au/à la formateur/-trice ou à l'entreprise formatrice de ne transmettre aucune donnée sensible à des tiers. Si des documents présentant des données des patients doivent être mis en ligne, il convient de toujours les anonymiser.

**Le rapport de formation de Konvink peut-il être imprimé pour signature ?**

Oui, il peut être exporté au format PDF et imprimé.

**En cas d'abandon d'un-e apprenti-e, la licence est-elle transférée vers l'apprenti-e suivant-e ?**

Non, ce n'est pas possible. Les accès sont personnels et les contenus sont la propriété de l'apprenti-e.

**Qu'advient-il de la licence si le/la formateur/-trice quitte la pharmacie ?**

Les identifiants du/de la formateur/-trice peuvent être transmis en ligne à l'aide du formulaire « [Changement de formatrice ou de formateur](#) » de pharmaSuisse. Les modifications sont ensuite effectuées en tâche de fond.

**Les apprenti-e-s perdent-ils/elles l'accès à Konvink au terme de l'apprentissage ?**

Non, les apprenti-e-s gardent l'accès à leur dossier personnel à vie.

**Lieu de formation Cours interentreprises (CIE)**

**Les tâches préparatoires et de suivi dans le cadre des CIE doivent-elles être effectuées au sein de l'entreprise formatrice ?**

Oui, nous partons du principe que pour chaque cours, les apprenti-e-s doivent consacrer env. deux heures aux tâches préparatoires et de suivi. Les formateurs/-trices doivent leur octroyer le temps nécessaire.

**Les CIE se dérouleront-ils durant les congés scolaires ?**

Les cantons décident de quand et de comment se déroulent les cours interentreprises. Ils peuvent être organisés par modules ou en blocs.

**Quand a lieu le premier cours ?**

Au deuxième semestre de formation, soit au premier semestre 2023.

## Lieu de formation École professionnelle (EP)

### Existe-t-il une vue d'ensemble du calendrier des examens des différentes matières ?

Oui, ces informations sont disponibles dans le [plan d'étude pour les écoles professionnelles](#).

### Est-il possible de passer une maturité professionnelle en cours d'emploi ?

Oui, la maturité professionnelle en cours d'emploi (MP1) reste possible.

### Que comporte la matière Enseignement de la culture générale (ECG) ?

Les contenus de l'ECG dépendent du [plan d'études cadre](#) pour l'enseignement de la culture générale du SEFRI du 13 décembre 2006.

### Existe-t-il des nouveaux supports didactiques pour l'école professionnelle ?

Oui, dans le cadre de la révision, de nouveaux supports didactiques ont été développés par Careum Verlag. Ceux-ci reposent désormais sur la nouvelle ordonnance sur la formation.

### Où les nouveaux supports didactiques sont-ils disponibles ?

Les nouveaux supports didactiques peuvent être commandés via la [boutique en ligne de Careum Verlag](#).

### Qui prend en charge les coûts associés aux supports didactiques ?

Les coûts sont en principe supportés par les apprenti-e-s. L'entreprise formatrice peut faire mention dans le contrat d'apprentissage qu'elle prend en charge l'ensemble ou une partie des coûts. pharmaSuisse se prononce en faveur d'une prise en charge des coûts par l'entreprise formatrice.

### Les supports didactiques doivent-ils être commandés par les apprenti-e-s ou les reçoivent-ils/elles directement de l'école professionnelle ?

L'organisation de la distribution varie d'un canton à l'autre. Veuillez-vous adresser directement à l'[école professionnelle](#) concernée.

## Procédure de qualification (PQ)

### Combien de temps dure l'examen écrit sur les connaissances professionnelles ?

L'examen écrit dure à présent deux heures. Il continue de se dérouler sans aucun document (closedBook).

### Un exercice pharmaco-technique est-il tout de même possible lors de l'examen pratique ?

Non. L'entreprise formatrice n'ayant pas d'objectif évaluateur, la fabrication en laboratoire ne fait plus partie des travaux pratiques prescrits (TPP).

### Si une prestation n'est pas proposée par la pharmacie, comment se déroule son enseignement dans le cadre de la formation ou son évaluation lors de la PQ ?

Il convient de s'assurer que tous les contenus puissent être enseignés conformément à l'ordonnance sur la formation ou le plan de formation de l'entreprise formatrice. Si ce n'est pas le cas, le/la formateur/-trice doit prendre rapidement contact avec les autorités cantonales.

**L'entretien professionnel est-il évalué par les mêmes expert·e·s ?**

Oui. Comme l'entretien professionnel porte sur les mêmes TPP, l'examen est mené par les mêmes personnes et se déroule dans la continuité de l'examen pratique au sein de l'entreprise formatrice.

**Quelle est la part de l'entretien professionnel dans la note des TPP ? Existe-t-il des demi-notes et des notes entières ?**

L'entretien professionnel représente 30 % de la note finale et est évalué en demi-notes et notes entières.